- 41. Une vidéocassette relative à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale en 1948 a été composée par le Département à partir des films d'archives et mise à la disposition des réseaux de télévision.
- 42. Un message spécial du Secrétaire général à l'occasion du quarantième anniversaire sera également enregistré sur vidéocassette et sur bande magnétique en vue de sa diffusion dans les programmes de télévision et de radio émis à la date, ou aux environs de la date, de la Journée des droits de l'homme.

E. <u>Information concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies</u>

- 43. Tout au long de l'année marquant le quarantième anniversaire, le Département de l'information s'est tout particulièrement efforcé de donner une large publicité aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Il a publié des communiqués de presse relatifs aux réunions des principaux organes s'occupant des droits de l'homme, comme la Commission des droits de l'homme, ainsi qu'aux travaux des rapporteurs spéciaux. Dans le cadre des programmes radiophoniques et télévisés réguliers de l'ONU, le Département a diffusé des informations et des reportages concernant les droits de l'homme; la célébration du quarantième anniversaire fera l'objet d'un programme télévisé spécial résumant toutes les activités entreprises durant l'année, qui sera diffusé dans un grand nombre de pays, dans toutes les régions du monde.
- 44. Les publications périodiques du Département (<u>ONU Chronique mensuelle</u> et <u>objective : Justice</u>, notamment) ont fait une large place à la célébration du quarantième anniversaire, y consacrant des articles de fond, voire, dans un cas, un numéro entier. Le Département a aussi régulièrement organisé des conférences de presse à l'intention des organisations non gouvernementales et des médias aux fins de les informer des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

F. Ateliers et cours de formation en 1988

45. En 1988, le Centre pour les droits de l'homme a organisé bon nombre d'ateliers, de séminaires internationaux et de cours de formation sur la Déclaration universelle, l'administration de la justice et l'obligation pour les Etats parties aux instruments relatifs aux droits de l'homme de présenter des rapports sur leur application. Le premier atelier régional consacré à la Déclaration universelle a eu lieu à Lomé (Togo) du 5 au 7 avril. Une trentaine de pays africains y étaient représentés et des experts des droits de l'homme du monde entier y ont pris la parole, en particulier : I. N'Guema, Président de la Commission des droits de l'homme de l'OUA; C. Sidoti, Directeur exécutif de la Commission australienne des droits de l'homme; D. Martin Law, Conseiller principal au Ministère canadien de la justice; F. Pocar, Vice-Président du Comité des droits de l'homme et Vice-Doyen de l'Université de Milan (Italie); K. Amega, Président de la Cour suprême du Togo; Z. Ilic, Directeur du service chargé des organisations internationales au Ministère yougoslave des affaires étrangères; et M. Warzazi, membre de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Le Président du Togo a prononcé une allocution à la séance d'ouverture et le Ministre des affaires étrangères à la séance de clôture.